

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021**

**N° CCAS\_2021DL037**

**Date de convocation** : 24 septembre 2021

**Affichage du compte-rendu** : 7 octobre 2021

**Nombre de conseillers en exercice** : 15

**OBJET** : **MARCHES PUBLICS - Convention de groupement pour l'achat de fournitures de bureau**

L'an deux mille vingt et un, le trente septembre à 18:00 heures le conseil d'administration du CCAS de Corbas, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Alain VIOLLET.

Présents : Alain VIOLLET, Christiane PUTHOD, Véronique GIROMAGNY, Florent RIVOIRE, Souade KACI, Nathalie RENE, Ghislaine ARCARO, Serge BLAIN, Joseph RIVOIRE, Monique SAINT LOUP

Excusés / pouvoirs : Gilles BARRET (donne pouvoir à Monique SAINT LOUP), Muriel PETIT (donne pouvoir à Florent RIVOIRE)

Excusés / absents : Dominique BABE, Martine BONNAUD, Florence BUACHE

Secrétaire de séance : Aurélia FLORES

Rapporteur : Alain VIOLLET

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29 ;

Vu les articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la commande publique concernant la constitution des groupements de commandes ;

Dans l'objectif de réaliser des économies d'échelle en regroupant leurs achats et de mutualiser les procédures de passation des marchés ainsi que l'expertise de la fonction d'acheteur, plusieurs collectivités territoriales souhaitent constituer un groupement de commandes en application des articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la commande.

Ce groupement de commandes a pour objet l'acquisition de fournitures de bureau, chemises, pochettes et boîtes d'archive pour les villes de Corbas, Oullins ainsi que Vaulx-en-Velin, et leurs CCAS.

La ville de Vaulx-en-Velin, coordonnateur de ce groupement dit « d'intégration partielle », organisera, conformément aux règles applicables aux marchés publics, l'ensemble des

opérations nécessaires à la satisfaction du besoin, de la publicité  
contrat.

Chacun des membres du groupement s'assurera ensuite de la bonne exécution du contrat pour la partie qui le concerne.

Les modalités d'organisation et de fonctionnement de ce groupement de commandes sont formalisées dans la convention constitutive jointe au présent rapport.

La Commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur et donc celle de la ville de Vaulx-en-Velin.

**En conséquence, après en avoir délibéré le conseil d'administration :**

- **APPROUVE** le principe de la constitution d'un groupement de commandes dit « d'intégration partielle » entre les villes de Corbas, Oullins ainsi que Vaulx-en-Velin, et leurs CCAS, selon les conditions de la convention constitutive ;
- **AUTORISE** le président à signer la convention constitutive du groupement de commandes et tous les actes administratifs qui en découleront ;
- **DONNE** tous pouvoirs au président pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

**Adopté à l'unanimité**

Fait à CORBAS, les jour, mois, et  
an que dessus,  
au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme,